

Enjeux et outils de lutte contre l'Habitat Indigne à La Réunion

Le contexte institutionnel et les
outils

**Mercredi 08
novembre
2017**

DEAL
Service habitat – logement social



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

- CTRHI

- Le Comité de pilotage et le comité technique de l'opération

- Le rôle de l'ARS

- Le rôle de la DEAL

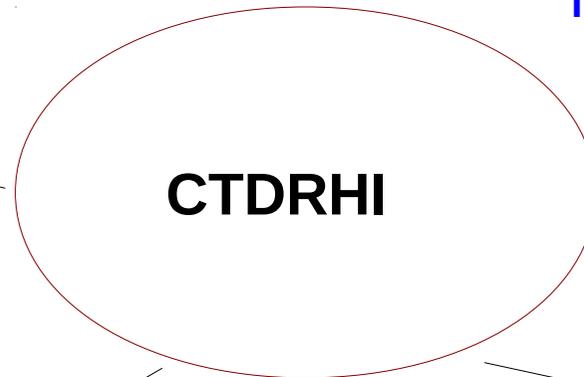
LES OUTILS D'ENGAGEMENT ET DE SUIVI

- La convention de Programme

- La Convention d'objectif MOUS



instruction des demandes
de subventions
présentées par les
collectivités locales



décision sur le recours à la
fonction de médiation/coordination

établissement de la
programmation
pluriannuelle

suivi des opérations programmées

1) Les opérations en cours

- réexamen des opérations financées bloquées de plus de 10 ans, ainsi que celles de plus de 5 ans stagnantes,

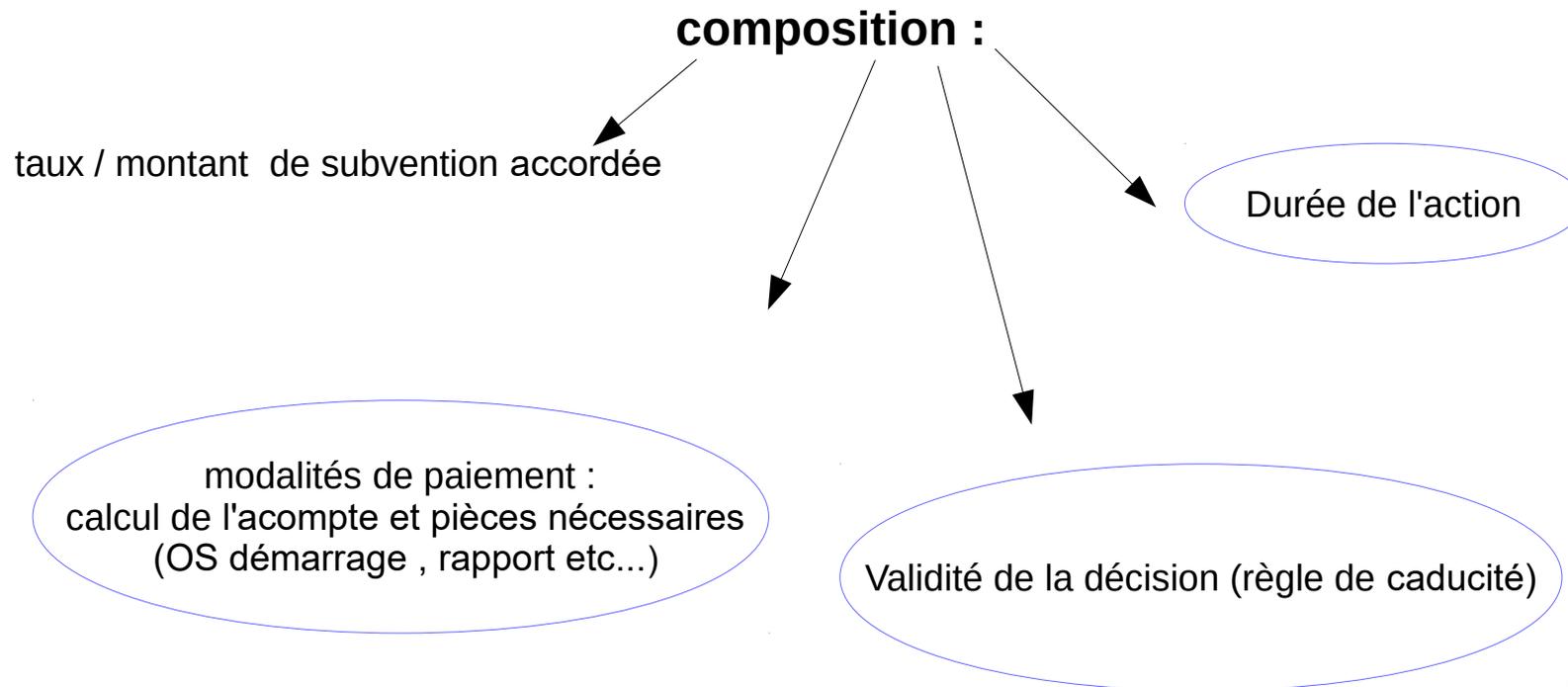
2) les opérations à venir

- suivi des nouvelles opérations dans le cadre de la nouvelle instruction,
- décision de caducité pour les opérations de plus de 10 ans et non conformes.



L'arrêté de financement

= engagement juridique de la subvention Etat



Le Comité de pilotage et le comité technique de l'opération

Instances de suivi et de décision tout au long de l'opération

Composition :

- commune (élus) maître d'ouvrage,
- Concessionnaire, (aménageur+opérateurs + MOUS)
- Autres opérateurs
- DEAL partenaire financeur

• **Secrétariat** = concessionnaire

Comité de pilotage

- évalue annuellement l'avancement de l'opération,
- valide le programme des opérations de logements aidés et la cession des parcelles aux familles,
- évalue les actions de la MOUS, - approuve les évolutions nécessaires du programme



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Le Comité de pilotage et le comité technique de l'opération

Instances de suivi et de décision tout au long de l'opération

Composition :

- représentant des services de la commune, DEAL
- en fonction des thématiques abordées, autres services de l'Etat (ARS, DJSCS),
- Opérateurs,
- concessionnaire

Comité technique

- vérifie que les actions réalisées sont conformes au programme,
- évalue l'avancée du projet, identifie les difficultés techniques
- propose des solutions pour assurer la pérennité du projet, veille à la bonne continuation des actions MOUS.
- prépare les sessions des comités de pilotage
- se réunit a minima avant chaque comité de pilotage.

Secrétariat = concessionnaire



Le Comité de pilotage et le comité technique de l'opération

Instances de suivi et de décision tout au long de l'opération

Composition :

- représentant des services de la commune, DEAL
- en fonction des thématiques abordées, autres services de l'Etat (ARS, DJSCS),
- Opérateurs,
- concessionnaire

Comité technique

- vérifie que les actions réalisées sont conformes au programme,
- évalue l'avancée du projet, identifie les difficultés techniques
- propose des solutions pour assurer la pérennité du projet, veille à la bonne continuation des actions MOUS.
- prépare les sessions des comités de pilotage
- se réunit a minima avant chaque comité de pilotage.

Secrétariat = concessionnaire



Le rôle de l'ARS Le rôle de la DEAL

L'ARS :

Elaboration du certificat d'insalubrité

L'ARS et la DEAL

Participation aux Comités Techniques et Comités de Pilotage des opérations, des PILHI au CTDRHI

La DEAL

Instruction du dossier d'engagement et de mandatement



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

LES OUTILS D ENGAGEMENT ET DE SUIVI

Préparée au vue du résultat des étude préopérationnelles

Ce n'est pas le cahier des charges de la concession d'aménagement

Convention de programme

Signée entre

l'Etat

la collectivité maitre d'ouvrage

l'opérateur.

- les objectifs de l'opération ou de la phase engagée,
- le périmètre,
- sa durée d'exécution,
- l'échéancier physique et financier de réalisation,
- les engagements formels pour réaliser les travaux d'aménagement, de construction de logement , de relogement , selon les objectifs ,
- un calendrier + les modalités de l'accompagnement social.



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

LES OUTILS D ENGAGEMENT ET DE SUIVI

La Convention d'objectif MOUS

Signée entre

l'Etat
la collectivité maitre
d'ouvrage
l'opérateur.

Acte d'engagement sur le volet de
l'accompagnement social en
rappelant les moyens mis en œuvre
dans l'opération pour répondre aux
orientations suivantes :

- L'accompagnement social au relogement et le suivi des familles
- La concertation autour du projet global
- La médiation en phase opérationnelle
- L'insertion par l'économique

Elle précise **la composition de l'équipe, la durée et les indicateurs d'évaluation** des actions qui seront présentés lors des comités techniques





Merci de votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION